

# Mobinil bientôt dans l'escarcelle de France Télécom

France Télécom et Orascom Telecom devraient enfin de trouver un terrain d'entente sur la question de Mobinil. France Télécom vient de recevoir, par le biais de sa filiale Orange Participations, le feu vert de l'autorité de supervision de marché égyptienne (EFSA) pour **lancer son OPA** (offre publique d'achat) **sur ECMS** (Egyptian Company for Mobile Services). ECMS commercialise des services mobiles sous la marque Mobinil et, à ce titre, est considéré comme le premier opérateur mobile européen.

Le prix de l'action a été fixée à **245 livres égyptiennes** (30,32 euros). Soit une prime de 18,9% par rapport au cours de clôture d'hier et de 17,7% sur les 6 derniers mois (et de 63,3% par rapport au cours de clôture du 5 avril 2009). L'opération vise à s'emparer des près de 49 millions d'actions ECMS non détenues par Mobinil. La période de l'opération de rachat est fixée entre le 15 décembre et le 14 janvier 2010.

Ce feu vert met donc en théorie fin à une affaire à rebondissements. **En 2007**, alors que France Télécom et Orascom Telecom, détenu par le milliardaire égyptien Naguib Sawiris, se partagent Mobinil depuis 2001 avec respectivement 71,25% et 28,75% des parts, **Orascom veut faire cavalier seul** en rachetant les parts de son partenaire français. Face à la bonne affaire que représente Mobinil (plus de 20 millions de clients fin 2008 et une croissance du chiffre d'affaires de 21 % et 1,32 milliard d'euros de chiffre d'affaires), France Télécom refuse.

Orascom saisit alors la Cour d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale... qui le déboute deux ans plus tard l'obligeant à **transférer sa participation à France Télécom avant le 10 avril 2009**. Mais Orascom traîne des pieds prétextant que le transfert des titres est suspendu à la communication par le français de documents à l'autorité égyptienne de régulation des marchés.

*« L'obtention de ce visa était la seule condition requise par les autorités égyptiennes pour l'autorisation par le Trading Committee de la bourse du Caire et d'Alexandrie de l'exécution de la sentence de la Cour d'arbitrage de la Chambre de Commerce internationale prononcée en règlement du litige entre les deux actionnaires de la société Mobinil, France Télécom et Orascom Telecom, explique le communiqué de France Télécom. Cette condition est aujourd'hui remplie. »*

L'opérateur français a donc repris contact avec Orascom « en vue de résoudre définitivement le différend entre les deux groupes ». **Orascom a cependant fait par de sa stupéfaction** face à la décision de l'EFSA et a annoncé « ne pas vouloir en rester là ». Cependant, Le groupe français s'est engagé auprès des autorités égyptiennes à maintenir la cotation d'ECMS à la bourse du Caire et d'Alexandrie. Tout comme la direction de la société qui devrait conserver, « en toute hypothèses » son ancrage égyptien. A moins d'un nouveau coup d'éclat d'Orascom, la marque Mobinil devrait donc tomber dans l'escarcelle de France Télécom début janvier.